



DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion et coordination des contrôles - MONTREUIL -

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :	Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :	Module de formation spécifique qui concerne la gestion et la coordination des contrôles.
PUBLIC CONCERNE :	Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.
CONTENU PROPOSE :	Obligation pour le stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> • avoir participé à une session du tronc commun • Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les causes et principes des contrôles ◦ Les différents types de contrôles ◦ Les différents corps de contrôle ◦ La structure d'un compte-rendu de contrôle • Comprendre le rôle de la coordination des contrôles <ul style="list-style-type: none"> ◦ La sélection des contrôles ◦ La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes ◦ Le déroulement d'une campagne de contrôles • Comprendre les suites à contrôles
INTERVENANTS :	<ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle <p>Formateurs du MAA et de l'ASP</p>
DATES :	Du 12 au 15 mars 2019
Date limite d'inscription :	08 février 2019
DURÉE :	3 jours
LIEU :	MONTREUIL
NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :	12
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :	Bruno GELIN
RESPONSABLE ADMINISTRATIF :	Martine FLUET
INFORMATION :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr
FRAIS D'INSCRIPTION :	363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères
CODE EPICEA :	176693
REMARQUE :	Une priorité sera donnée aux agents des DOM. (Intervention ODEADOM en fin de journée.)